PROCES-VERBAL
Séance du 01 Juillet 2025

Début de séance : 18 h 30
Fin de séance : 19 h45
Nombre de conseillers :
En exercice : 22
Présents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi premier juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune d'AILLY SUR SOMME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Mme Catherine BENEDINI POLLEUX.

13 élus présents : Catherine BENEDINI POLLEUX, Sébastien DETOURNE, Ludivine POIRET, Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR, Laurent PINCHON, Sylvette CHEVALIER, Guillaume SELLIER, Delphine PELTOT, Michel DEWANNAIN, Agnès DUVAL, Béatrice DUMONT, Sylvain LAGACHE, Pascale CAVILLON,

Absents excusés :
Philippe MERCHER donne pouvoir à Michel DEWANNAIN
Danièle DUFRENOY donne pouvoir à Pascale CAVILLON
Antonio LEITAO donne pouvoir à Laurent PINCHON
Christophe BAYER donne pouvoir à Ludivine POIRET
Françoise LEFEBVRE donne pouvoir à Marie-Christine LEOPOLD VASSEUR
Odile DOMART
Jean-Marc GOURGUECHON

Absents :
Christelle HIAUX
Eugène MARCHAND

Secrétaire de séance : Guillaume SELLIER

ORDRE DU JOUR

1- Convention partenariat CCNS (dossier Handicap et Inclusion)
2- Subventions aux associations et CCAS
3- Subvention exceptionnelle « Projet humanitaire »
4- Tarifs Cantine et Périscolaire
5- Tarifs Ecole de Musique
6- Convention Territoire Energie Vidéo Protection
7- Subvention FAC (Fenêtres et volets roulants La Rotonde)
8- Subvention FAC (Vidéoprotection)
9- Contrat BDS
10- Subvention exceptionnelle « EL TINCH »
11- Subvention exceptionnelle « Ecole maternelle LA ROTONDE »
12- Questions orales

1°) Convention partenariat CCNS (dossier Handicap et Inclusion)

Madame le Maire donne lecture d'une proposition de convention entre la commune et la Communauté de Communes Nièvre et Somme pour une durée de 6 mois.

L'objet de la convention porte sur l'organisation d'un camp inclusif qui réunira les accueils de loisirs, les IME et ESAT. Ce projet de camp inclusif a la possibilité d'être soutenu par le Pôle Ressource Handicap 80 mais doit être porté par l'accueil de loisirs de la commune d'Ailly sur Somme afin de pouvoir bénéficier de l'aide du PRH80. (80% des dépenses à hauteur de 10 000 €).
Cette convention précise les engagements, les responsabilités des différentes parties et les dispositions administratives liées à cette activité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée accepte les termes de la présente convention et autorise Madame le Maire à la signer.

2°) Subventions aux associations et CCAS

Le Maire expose qu'à la suite de la réunion de la commission sports, culture et loisirs, il est proposé de verser les subventions suivantes aux associations locales ainsi qu'au CCAS :

Nom de l'Association	Montant en euros
AAFFAME de Picardie	300
ACPG-CATM-TOE-VEUVES	1000
AMICALE VIVRE ENSEMBLE	700
CHANTONS DANSONS ENSEMBLE	300
CHASSE AUX MARAIS	1050
EL TINCH D'AILLY	1000
FOOTBALL	19000
HANDBALL	6500
JUDO	6650
LES AMIS D'AILLY PETANQUE	300
MUSCULATION	400
SOUVENIR FRANCAIS	350
TENNIS	2800
TWIRLING BATON	1000
CH'LEZ'ARTS	3000
CCAS	3000
TOTAL	**47350**

L'ensemble des subventions est accordé à l'unanimité.

3°) Subvention exceptionnelle « Projet humanitaire »

Madame le Maire expose qu'une résidente de la Commune fait partie d'une équipe de 5 compagnons appartenant à l'association des Scouts et Guide de France du groupe Saint-Acheul à Amiens (Les Compad'soucis) et qu'elle part en Colombie aux cotés de l'association Altos del Cabo by Fondacio, une association qui s'occupe de l'aide à l'enfance dans un bidonville de Bogota.

Elle propose de verser la somme de 800 € pour mener à bien ce projet humanitaire.
Après en avoir délibéré, la subvention est accordée par 14 voix Pour, 1 Contre et 3 Abstentions.

4°) Tarifs Cantine et Périscolaire

Madame le Maire propose une augmentation de 10 centimes d'euros sur la tarification de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs et de la cantine à partir du 1er septembre 2025.

	Ailly	EXT
Tarif Cantine	4,00 €	5,30 €

	Tarif Accueil de loisirs								
	Tranche A QF<500 €			Tranche B 500<QF<900 €			Tranche C 900<QF		
	Ailly	CCNS	EXT	Ailly	CCNS	EXT	Ailly	CCNS	EXT
Semaine de 5 jours	33,10 €	35,10 €	46,45 €	36,10 €	38,10€	51,60 €	38,10€	40,10 €	55,10 €
Semaine de 4 jours	27,30 €	28,10 €	37,20€	28,90 €	30,50 €	41,30 €	30,50 €	32,10€	44,10 €

	Tarif Périscolaire					
	Tranche A QF<500 €		Tranche B 500<QF<900 €		Tranche C 900<QF	
	Ailly et communes qui paient la scolarité	EXT	Ailly et communes qui paient la scolarité	EXT	Ailly et communes qui paient la scolarité	EXT
1/2 heure	0,70 €	1,00 €	0,75 €	1,05 €	0,80 €	1,10 €
Mercredi	6,80 €	9,90 €	7,85 €	10,90 €	8,85 €	12,30 €
Mercredi 1/2 journée	3,70 €	5,25 €	4,20 €	5,90 €	4,75 €	6,50 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les nouveaux tarifs sont adoptés.

5°) <u>Tarifs Ecole de Musique</u>

Madame le Maire propose d'appliquer un nouveau tarif pour les habitants de la CCNS. Les tarifs suivants au conservatoire de musique pour l'année scolaire 2025/2026 seront :

		2025/2026
AILLY	Instrument + solfège	456 €
	Instrument	323 €
	Solfège	132 €
	Chant	323 €
CCNS	Instrument + solfège	822 €
	Instrument	557 €
	Solfège	264 €
	Chant	557 €
EXTERIEUR	Instrument + solfège	847 €
	Instrument	574 €
	Solfège	272 €
	Chant	574 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les nouveaux tarifs sont adoptés.

6°) <u>Convention Territoire Energie VideoProtection</u>

Un projet d'éclairage public étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la pose de point d'alimentation dans le secteur de la commune suivant :

⇨ Éclairage public Points d'alimentation pour VP

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 6 314 € TTC.
Si le conseil accepte, il sera établi entre Territoire d'Energie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par Territoire d'Energie Somme (20% du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre) 2 336,00 €
- Contribution de la commune 3 978,00 €

Total TTC 6 314,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte le projet à l'unanimité.

7°) <u>Subvention FAC (Fenêtres et volets roulants La Rotonde)</u>

Le plan de financement pour le projet de remplacement de fenêtres et volets roulants à l'école maternelle La Rotonde, pour un montant estimé à 17 600,56 € HT par la société LHOTELLIER MENUISERIE (35 Rue Jean Audegond 80470 AILLY SUR SOMME) est adopté à l'unanimité :

Subvention Conseil Départemental : 40 % 7 040 €
Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)
Fonds propres : 10 560,56 € HT

8°) <u>Subvention FAC (Vidéoprotection)</u>

Le plan de financement pour le projet de l'installation de vidéoprotection dans la Commune pour un montant total estimé à 93 437 € HT par la société CITYPROTECT (3 Rue Clovis Dardentor 80330 LONGUEAU) est adopté à l'unanimité :

Subvention Conseil Départemental : 14 000 €
Fonds propres 79 437 € HT

9°) <u>Contrat BDS</u>

Madame le Maire donne lecture d'une proposition de convention entre la commune et la Bibliothèque départementale de la Somme pour une durée de 3 ans. L'objet du contrat porte sur l'accès aux services à savoir le partenariat entre le Département de la Somme et la Commune pour le développement de la bibliothèque municipale, service public indispensable à l'exercice de la citoyenneté, lieu d'accueil et d'ouverture au monde, de lien social et d'inclusion.
Ce contrat précise les engagements, les responsabilités des différentes parties et les dispositions administratives liées à cette activité.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les termes du présent contrat sont acceptés.

10°) <u>Subvention exceptionnelle « EL TINCH »</u>
Madame le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 3000 € à l'association EL TINCH destinée à aider au financement du matériel pour les travaux d'élagage dans les marais communaux.
A l'unanimité, le versement de cette subvention est accepté.

11°) <u>Subvention exceptionnelle « Ecole maternelle LA ROTONDE »</u>
Madame Le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 650 € à la coopérative de l'école maternelle « La Rotonde » au titre de l'année 2025 destinée à aider au financement d'un préau.
A l'unanimité, le versement de cette subvention est accepté.

12°) <u>Questions orales</u>
Néant